

Conseil Communautaire extraordinaire du 13 mai 2025



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE

C'est voté !

Administration

- ✓ Nouvelle répartition des sièges des délégués communautaires pour le mandat 2026-2032 : 34 conseillers communautaires. **Sous réserve de la validation de la majorité qualifiée* des communes avant le 31 août 2025.**

Commune	Nb de sièges droit commun	Accord local	
		Nb de sièges actuel 2020-2026	Nb de sièges proposé 2026-2032
Audun-le-Tiche	8	7	7
Aumetz	2	3	3
Boulangé	2	3	3
Ottange	3	3	3
Rédange	1	2	2
Russange	1	2	2
Thil	2	2	2
Villerupt	11	10	12
TOTAL	30	32	34

* Majorité qualifiée = par accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres. (Selon l'article L5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales).

Habitat

- ✓ Approbation de **l'avenant à la convention de financement des équipements publics de la ZAC de Micheville 1** (renforcement du réseau d'adduction d'eau potable et de défense incendie pour la ville de Villerupt) de l'EPA Alzette-Belval, au titre de la démarche nationale "Territoires engagés pour le logement".

Retrouvez l'intégralité des Conseils Communautaires en replay sur notre plateforme vidéos dédiée :
<https://vimeo.com/user99823407>



SCANNEZ-MOI